

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 55/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le 4 du mois d'octobre Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, BOUTELOUP Mireille, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel,

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise, CHEMIN Alexandra à BOUSSARIE Myriam, TOUAT Jean-Claude à LIEGEOIS Daniel

ABSENTS : LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, JAMAIN Thomas, GARDILLOU Sophie.

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUSSARIE Myriam

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION CASSIOPEA

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 a la convention de partenariat sur la prise en charge du service de téléassistance de Cassiopéa.

Il apparait nécessaire de modifier la convention de partenariat conclue en juillet 2019 afin d'adapter les conditions de prise en charge suite aux nouvelles offres de service.

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

L'association Cassiopéa s'engage à prendre en charge le mois d'installation de l'offre ainsi que la seconde mensualité, pour tout nouvel adhérent administré de la commune, dès lors que celui-ci ne bénéficie d'aucune aide financière pour la téléassistance

La Mairie s'engage à prendre en charge pour tout nouvel administré adhérent à Cassiopéa dès lors que celui-ci ne bénéficie d'aucune autre aide financière pour la téléassistance : Participation pour deux mensualités à hauteur de l'Offre mobilité à 40€, l'adhérent aura un reste à charge en cas de formule plus élevée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Approuve** la prise en charge de deux mensualité du dispositif de téléassistance.

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association CASSIOPEA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Pour extrait conforme, au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*